

N/REF : 12/09/2025 12H33 C:000039 I:02354
V/REF : AC/C27873
V/Email reçu le Vendredi 12/09/2025 à 12H33

AIGUILLON CONSTRUCTION
SA HLM
60 Avenue du Canada
CS50147
35201 RENNES CEDEX 2

V/REF.IMM. J7A
IMMEUBLE : JARDINS 7EME ART-J7A
2/4/6, SQUARE RENE VAUTIER
LES JARDINS DU 7EME ART
35131 CHARTRES DE BRETAGNE

Rennes, le 16 Septembre 2025

Référence Marché: 024054-PBS-003
LOCALISATION : ALLEE 6 VAUTIER - PASS CHANTIER
LOGEMENT N° 105269, PORTE N°201, REZ DE CHAUSSEE, TYPE 3
MOTIF : URGENT POSE BONDE DANS BAIGNOIRE
Donneur d'ordre : M. R. STEPHANT

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :
Travaux de plomberie en partie privative.

INTERVENTION DU 15/09
MISE EN PLACE DU VEHICULE ET DU MATERIEL
DEPOSE VIDAGE BAIGNOIRE HS
FOURNITURE ET POSE D'UN VIDAGE BAIGNOIRE
CONTROLE BON FONCTIONNEMENT
CONTROLE BONNE ETANCHÉITÉ
FIN DE CHANTIER ET REPLI DU MATERIEL

OBSERVATIONS : MG LCOMPTER Email envoyé le 16/09/25 à 09H39 M. R. STEPHANT

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Déplacement d'un VEHICULE ATELIER équipé de matériel de plomberie
(poste à souder, raccords et longueurs de tuyaux de différents diamètres,
génératrice 220 volts, perceuse, tronçonneuse, etc).
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel (si
nécessaire).
Réalisation du travail conformément aux règles de l'art.
Vérification en fin d'intervention de la bonne exécution, contrôle de
l'étanchéité (si nécessaire).
Nettoyage du chantier. Evacuation des détritrus (si nécessaire).
Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.
Les temps facturés comprennent : le déplacement aller-retour de notre véhicule
auquel s'ajoute le temps sur place (Heure de départ - heure d'arrivée).

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

=====				
Quantité	Heures - Suppléments -	Descriptif	N°BT	P.U. HT
1,00	PBL054-FP.Vidage autom.	baaignoire	1	80,00
				80,00
		TOTAL H.T.		80,00
		T.V.A. a 10,00%		8,00
		TOTAL T.T.C.En EURO		88,00

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 31 Octobre 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.